

ANNEXE N° 11  
SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Premier ministre ..... du.....  
tel que modifié par l'arrêté du.....  
(JORT n°.....du.....)

Organisme : Imprimerie Officielle de la République Tunisienne.

Domaine de la prestation : Journal Officiel de la République Tunisienne.

Objet de la Prestation : Certification de conformité d'une copie.

Conditions d'obtention

- Connaître le numéro et la date du Journal Officiel de la République Tunisienne dans lequel est publié le texte, objet de la prestation. Au cas où le client ne dispose pas de ces indications, il peut exprimer une demande de recherche par le moyen de la base de données juridiques (les textes législatifs et réglementaires publiés de 1956 au dernier journal officiel diffusé).  
- Paiement en espèce ou par chèque.

Pièces à fournir

Aucune pièce.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1 - Se présenter au service commercial.	Guichet unique Radès	Dans l'immédiat
2 - Photocopie du texte en question.	Guichet unique Radès	"
3 - Certification de conformité.	Bureau d'ordre central	"
4 - Règlement et réception de la facture.	Guichet unique Radès (caisse)	"

Lieu de dépôt du dossier

Service : Guichet unique.

Adresse : Siège de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne sis à l'avenue Farhat Hached 2098 - Radès ou l'un de ses bureaux, cités dans la liste jointe.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Guichet unique.

Adresse : Siège de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne sis à l'avenue Farhat Hached 2098 - Radès ou l'un de ses bureaux, cités dans la liste jointe.

Délai d'obtention de la prestation

Le jour même.

Références législatives et/ou réglementaires

Arrêté du Premier ministre du 19 novembre 1994, fixant les tarifs du Journal Officiel de la République Tunisienne et de la publicité légale, réglementaire et judiciaire, tel que modifié par l'arrêté du 13 octobre 1998.